

vention ne dépassant pas \$3,200 par mille; aussi, pour 25 milles de sa voie depuis un point sur la ligne du chemin de fer du Cap-Breton à ou près Orangedale vers Broadcove, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille au lieu de la subvention accordée par l'Acte 55-56 Vic., chap. 5, n'excédant pas en totalité.....	\$ 113,600 00
Pour un chemin de fer depuis Port-Hawkesbury vers Chéticamp, 25 milles, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	80,000 00
A la Compagnie du chemin de fer du Nord-Ouest du Manitoba, pour 100 milles du prolongement de sa ligne principale depuis son présent terminus occidental vers Prince-Albert, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille,—la Compagnie abandonnant 3,200 acres de sa subvention en terres par mille, et à la condition que tout le chemin sera exploité comme ligne continue de chemin de fer sous une direction unique,—et n'excédant pas en totalité.....	320,000 00
Pour une ligne ferrée depuis la jonction des rivières de l'Elan et de Kootenay jusqu'à Coal Creek, distance de 34 milles, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	108,800 00
Pour une ligne ferrée depuis la station d'Abbotsford, sur l'embranchement du Pacifique Canadien sur la Mission jusqu'à la ville de Chilliwack, 21 milles, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	67,200 00
A la Compagnie du chemin de fer de la vallée Nicola, pour 28 milles de sa voie depuis l'extrémité orientale de la section de sa ligne subventionnée par l'Acte 55-56 Vic., chap. 5, vers le lac Nicola, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité....	89,600 00
A la Compagnie du chemin de fer de Nakusp à Slocum, pour 33 milles de sa voie depuis la ville de Nakusp jusqu'à un point à ou près de la fourche du creek Carpenter, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	121,600 00
A la Compagnie du chemin de fer de Pontiac à Kingston, pour 22 milles d'un chemin de fer depuis Portage du Fort jusqu'à Upper Thorne Centre, <i>via</i> Shawville, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité	70,400 00
A la Compagnie de fer, de charbon et de chemin de fer de New-Glasgow, pour 5 milles de sa voie, depuis Sunnybrae jusqu'à Kerrowgare, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité	16,000 00
A la Compagnie du chemin de fer de la Rive Sud, pour 35 milles de sa voie depuis Yarmouth vers Shelburne et Lockport, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	112,000 00
A la Compagnie du chemin de fer de prolongement du Cap-Breton, pour 30 milles de voie entre Port-Hawkesbury et St. Peters', sur sa ligne de Port-Hawkesbury à Louisbourg, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité....	96,000 00
Pour un chemin de fer depuis un point sur l'Intercolonial entre les stations de Norton et de Sussex vers Havelock, 20 milles, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité	64,000 00
Pour un chemin de fer depuis Saint-Jean jusqu'à Burneville, pour une distance de 10 milles, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité.....	32,000 00
Pour une ligne ferrée depuis le Cap de la Madeleine se raccordant avec l'embranchement sur les Piles du chemin de fer du Pacifique Canadien, 3 milles, une subvention ne dépassant \$3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité	9,600 00